

CONCOURS INTERNATIONAL DE PHOTOS **NATURE 2020**

Règlement et modalités

1. Organisation.

Dans le cadre de son 3^e Festival "**Natura l'Œil**", l'association **Égletons Photo Nature** organise un concours de photographie qui aura lieu du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} mars 2020. La participation et l'inscription à ce concours sont **gratuites**.

2. Objectif du concours.

Ce concours a pour but de valoriser le travail des photographes et de montrer des images soulignant l'importance des milieux naturels et des espèces qui y vivent.

3. Conditions générales de participation.

Ce concours est ouvert à tous, photographe amateur ou professionnel quels que soient sa nationalité et son âge (en cas de sélection, une autorisation parentale sera demandée aux participants mineurs).

Les membres du jury et les adhérents de l'association Égletons Photo Nature en sont exclus.

Le concours étant éthique, les photographies d'animaux en captivité ou dressés ainsi que les photos faites à l'aide d'appâts ne seront pas prises en compte.

Les photographies d'animaux domestiques et de compagnie sont également exclues.

De plus, les photographies prises en violant les réglementations en vigueur dans le cadre de la préservation de la nature ou la protection animale ne seront, elles non plus, pas prises en compte.

En participant à ce concours, le photographe s'engage à :

- Être l'auteur de la photo présentée et détenir les droits et autorisations de diffusion sur son contenu.
- Présenter un maximum de 10 photos au total, toutes catégories confondues. Les images devront respecter une taille minimum de 2000 x 1334 pixels (format 3/2), un poids maximum de 6 Mo, afin de correspondre au format des tirages qui seront exposés.
- Respecter les conditions d'envoi des images précisées sur le site **EPNature.com**
- Expliquer le sens de sa photo (**légende, lieu de prise de vue, date, conditions de prise de vue ou autres commentaires...**) pour argumenter son travail lors de l'envoi des photos.
- Fournir le fichier original (RAW, JPEG ...) de l'image sur demande du jury en cas de sélection de l'image et pour s'assurer que les éventuelles retouches apportées à l'image ne sont pas excessives.

Tout cliché qui ne répondra pas à ces critères sera rejeté.

4. Inscriptions.

Les inscriptions via l'envoi des photographies seront à réaliser à partir du 1^{er} décembre 2019-0h00 jusqu'au 1^{er} mars 2020-23h30 (heure UTC/GMT) selon les instructions sur le site **EPNature.com**

Un mail de confirmation sera envoyé à chaque participant pour valider son inscription.

5. Catégories.

Le présent concours est divisé en plusieurs catégories :

- Catégorie 1 : **L'eau, source de vie.**
- Catégorie 2 : **Les mammifères sauvages et autres animaux sauvages.**
- Catégorie 3 : **Les oiseaux sauvages.**
- Catégorie 4 : **Les paysages naturels d'ici et d'ailleurs (les paysages urbanisés sont exclus de cette catégorie)**
- Catégorie 5 : **La faune et la flore en Proxy/Macro.**

6. Le jury.

Le jury est composé de membres de l'association, de photographes professionnels, de naturalistes et d'animateurs nature.

Le jury se réunira durant le mois de mars afin de désigner les lauréats et de choisir les photos qui seront exposées durant le festival.

Les auteurs dont la ou les photographie(s) sont sélectionnée(s) seront prévenus par mail.

Les résultats ne pourront être connus et visibles sur le site internet de l'association qu'après la cérémonie d'ouverture du festival "**Natura l'Œil**".

Un prix du public sera attribué lors de la cérémonie de clôture du festival.

7. Prix et dotations.

- Le grand prix du jury sera doté de la somme de 700€.
- Un 1er prix du jury récompensera un gagnant dans chacune des 5 catégories par la somme 200€ (soit une dotation totale de 1000€ pour les cinq 1er prix)
- Le prix du public sera récompensé par un bon d'achat en matériel photo de 300€.
- Les lauréats suivants seront récompensés par des lots offerts par nos partenaires. Le nombre de lauréats sera égal au nombre de lots offerts.
- Les prix dotés de bon d'achats ou de lots ne pourront en aucun cas être échangés ou compensés par leur équivalence en argent.

8. Droits d'auteur et de reproduction.

En participant à ce concours, le photographe reconnaît que les images qu'il présente sont de son œuvre originale et qu'il détient les droits d'auteur.

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise donc l'association Égletons Photo Nature, par le biais de son festival, à reproduire et à diffuser son cliché dans le cadre de sa promotion et sur son site internet.

Ce dernier point inclut donc :

- La publication des résultats sur internet et dans la presse.
- La promotion et l'édition des images au cours du festival "**Natura l'Œil**".
- La reproduction des images en vue de leur exposition lors du festival et lors d'expositions itinérantes à la suite du festival.

- L'acceptation et le respect sans réserve du présent règlement.

9. Exposition.

Pour la réalisation de l'exposition des lauréats du concours, un laboratoire professionnel sera chargé de l'impression des photos primées par le jury sur la base des fichiers envoyés.

- Cette exposition prendra la forme de tirages très grands formats sur bâches et supports grands formats, exposés sur les bâtiments, dans les rues et les salles d'expositions de la ville d'Égletons (19300).
- Après le festival, les tirages pourront être réexposés dans le cadre d'une nouvelle exposition à but non lucratif.
- Le festival, par le biais de l'association Egletons Photo Nature, se réserve donc le droit de faire circuler cette exposition.

10. Remise des prix.

La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie d'ouverture du Festival mi-juin 2020.

11. Responsabilité.

La participation à ce concours se faisant par internet, ceci implique donc à chaque candidat la connaissance et l'acceptation des limites de cet outil, notamment en ce qui concerne l'absence de protection de certaines données contre le détournement et les risques de contaminations par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

L'association Égletons Photo Nature ne pourra être tenue responsable en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si des circonstances l'imposaient.

Le présent concours est déposé auprès de la SARL Blanche Neige-Schmitt - Aurélie Souil huissiers de justice, en son bureau annexe 4 bis, rue Bernard de Ventadour 19300 Égletons.

Règlement téléchargeable au format PDF.

Les modalités d'envoi des fichiers et les conseils pour le choix des catégories sont à consulter sur le site EPNature.com à la page du concours.

Association Egletons Photo Nature

Siège social : Mairie d'Egletons-Place des anciens combattants

19300 Egletons

Président de l'association : Jean-Luc PIAZZA

